

Quelques conseils

N'attendez pas le dernier moment pour vous soigner : consultez les interlocuteurs de la PASS le plus tôt possible.

Si vous avez des difficultés à exprimer ce que vous ressentez, n'hésitez pas à vous faire accompagner de quelqu'un en qui vous avez confiance.

Présentez-vous, dans la mesure du possible, avec des documents administratifs et médicaux si vous en avez (résultats d'examen, ordonnances, ...).



Sans rendez-vous,
Sans avance d'argent

Comment nous rencontrer ?

Comment nous rencontrer ?

7j/7, vous pouvez vous présenter ou téléphoner au **service des urgences** au n° suivant :

04 75 25 37 18

Vous pouvez également contacter le **Bureau des Entrées** (hall principal d'accueil, rez-de chaussée) au n° suivant :

04 75 25 37 05

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30

Ses agents pourront vous renseigner ou vous orienter vers le professionnel concerné.



CENTRE HOSPITALIER
Quartier Mazorel Nord
Rue Paul Goy
26400 CREST

PASS

Permanence d'Accès Aux Soins de Santé

Si vous n'avez pas de droits ouverts à la sécurité sociale et/ou de mutuelle,

Si vous avez **besoin de soins**, d'orientation, de conseils, ...

Si vous avez **besoin d'aide dans vos démarches administratives en lien avec vos droits d'accès à la santé**

La consultation PASS est faite pour vous.

Elle vous permet de bénéficier d'une consultation gratuite avec un médecin, une infirmière, une sage-femme, une assistante du service social.



Qu'est-ce que la PASS ?

Une Permanence d'Accès aux Soins de Santé est un dispositif destiné à vous faciliter l'accès aux soins et à l'ouverture des droits si vous êtes sans couverture sociale et/ou mutuelle.

Qui est concerné par la PASS ??

La PASS s'adresse aux personnes confrontées à un problème de santé et rencontrant des difficultés sociales

Elle vous concerne si vous êtes également dans une des situations suivantes :

Personne sans couverture sociale et/ou mutuelle

Personne étrangère en situation irrégulière

Personne désocialisée qui a besoin d'être accompagnée dans un parcours de soins.



Quel est notre rôle ?



Vous accueillir

Vous écouter

Vous soutenir dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de vos droits

Vous orienter et vous accompagner dans les soins avant, pendant et après votre passage au centre hospitalier de

Vous inscrire ou vous réinscrire dans le circuit de droit commun

Confidentialité garantie

Les professionnels de la PASS du CH de Crest ?

Le médecin

Réalise un bilan général de votre état de santé, met en œuvre des prescriptions, examens complémentaires, fait appel à l'avis de spécialistes en attendant une entrée dans le droit commun.



La sage-femme :

Réalise des examens gynécologiques et de prévention, assure le suivi de votre grossesse, assure le suivi de votre contraception, le dépistage des IST, et peut réaliser une IVG médicamenteuse à domicile.

L'infirmière :

Aide à reconstruire votre parcours de soins, vous accompagne vers le soin, y compris physiquement.



L'assistante sociale :

Fait le point sur votre situation administrative et sociale, étudie vos droits pour vous permettre d'accéder à une couverture sociale. Elle vous accompagne dans vos démarches et vous oriente avec les intervenants extérieurs.